

**DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHINON
COMMUNE DE CHAVEIGNES
2 C Le Bourg
37120 CHAVEIGNES**

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle des fêtes de la Mairie de CHAVEIGNES le :

Jeudi 14 janvier 2021 à 19 h 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020,
- ✓ SATESE 37 : Modification statuts
- ✓ Dépenses imprévues : Certificat de remboursement de caution locataire sortant
- ✓ Diagnostic énergétique pour remise en location du logement 1 Allée du Gué Roger
- ✓ Logo de la commune de Chaveignes
- ✓ Délégations du Maire : décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal

- ✓ Questions diverses : Permanence distribution sacs jaunes

Séance du 14 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 janvier 2021, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire,

Etaient présents : DUBOIS Philippe, LAMBESEUR Raymond, MANCEAU Françoise, MONTAS Alain, DIEU-COURREGES Cynthia, ARNAULT Arlette, SÉCHET Emilie, LEFEVRE Pierre, JEAN Catherine, RIBOT Sylvain, PLANA Jacques, MARÉCHAUX Pascal, MÉRON Marie-Rose, MARÉCHAUX Olivier,

Absent : Laurent AUBERT (pouvoir à Philippe DUBOIS).

A été élu secrétaire de séance : Sylvain RIBOT

Délibération 2021 01 14-01

Approbation compte rendu conseil municipal du 17 décembre 2020

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2021 01 14-02

Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37

Monsieur le Maire fait part que lors du dernier comité syndical du SATESE 37 en date du 7 décembre 2020, une modification des statuts a été entérinée. Ces modifications sont :

- La création, en assainissement collectif, d'une nouvelle compétence à caractère optionnel, à savoir le « contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées »,

Pour rappel : Pour la commune de Chaveignes, c'est la SOGEA qui procède aux contrôles des branchements d'assainissements collectifs depuis septembre 2020.

- La possibilité, pour Tours Métropole Val de Loire et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, de déterminer le nombre de leurs représentants au comité Syndical du SATESE 37, dans la limite de 5 délégué(e)s chacun,

- La possibilité, pour l'Assemblée délibérante, de déterminer librement la composition du Bureau du Syndicat avec, pour les Vice-Président(e)s, une limite fixée à 20 % de l'effectif total de l'Assemblée, plafonné à 15 membres,

- L'élection des Vice-Président(e)s à main levée.

Ces modifications ont toutes fait l'objet d'un avis favorable des services de l'Etat en date du 30 novembre et 9 décembre 2020.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 2 décembre 2019, modifiés par arrêté préfectoral en date du 1er avril 2020,

Vu la délibération n°2020-30 du SATESE 37, en date du 7 décembre 2020, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 11 décembre 2020,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 7 décembre 2020,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

Délibération 2021 01 14-03

Dépenses imprévues : remboursement de caution locataire sortant

Monsieur le Maire fait part au conseil que lors du remboursement de la caution au locataire sortant du logement 1, Allée du Gué Roger, la ligne comptable « 165 – Dépôts et Cautionnement » ne comportait pas suffisamment de crédit. Il a donc procédé à un virement de crédit des dépenses imprévues d'investissement vers ce compte par certificat administratif, comme le prévoit la procédure. A charge pour lui de rendre compte lors du prochain conseil de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Prend acte** du virement de crédit du compte 020 : Dépenses imprévues d'investissement vers le compte 165 : Dépôts et Cautionnement,
- **Charge** Monsieur le Maire du bon aboutissement de la présente délibération.

Objet de la dépense	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
Remboursement de caution : NOLAIS Benoît – DAVOUST Morgane	020	200.00	165	200.00

Diagnostic énergétique pour remise en location du logement 1, Allée du Gué Roger

Dans le cadre de la remise en location du logement 1, Allée du Gué Roger, il convient de réaliser un diagnostic énergétique. Deux devis ont été reçus.

Mais des diagnostics antérieurs ont été retrouvés, ils sont valables 10 ans et non 5. Celui du logement à relouer est valable jusqu'à novembre 2022.

Il n'est donc pas nécessaire de refaire un diagnostic.

Quelques petits travaux ont été faits dans le logement en vue de la relocation. Dans une des chambres, un pan de mur a été refait en toile de verre et repeint. Les extérieurs, le portail, les volets ont été nettoyés. La main courante de l'escalier sera remplacée. Un cache tuyauterie sera positionné au niveau de la chaudière dans la cuisine.

Délibération 2021 01 14-04

Logo de la commune de Chaveignes

M. le Maire rappelle le projet de logo pour la commune. Mme Dieu-Courrèges, Mme Manceau et M. Larus ont présenté plusieurs logos. Certains sont axés sur le marché fermier, d'autres sont plus stylisés avec différentes couleurs de fonds, un autre est plus une peinture « un tableau », difficilement exploitable en logo car il y a trop de détail, trop de finesse pour le retranscrire. Par contre ce serait un beau tableau à garder, si l'auteur nous en autorisait la reproduction.

Le logo devrait être présenté avec la sémiologie afin d'expliquer le travail et les inspirations de recherche.

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont travaillé sur l'élaboration des différents logos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 pour et 5 abstentions,

- **Décide** de choisir le logo, de Mme Manceau, sur fond blanc. Il sera utilisé dans les correspondances et les cartes de vœux, tout autre support de communication...
- **Charge** Monsieur le Maire du bon aboutissement de la présente délibération.

Délibération 2021 01 14-05

Logement communal : choix du nouveau locataire

Environ 8 visites ont eu lieu pour le logement.

Monsieur le Maire présente les 4 dossiers reçus pour la relocation du 1, Allée du Gué Roger. Il rappelle les critères d'octroi : priorité aux habitants de la commune, puis à ceux des communes alentours, puis du territoire et enfin les « hors territoire ».

Tous ces dossiers sont recevables.

- dossier N° 1 : Il émane d'une habitante de la commune, avec enfant, qui est en passe de vendre sa maison suite à une séparation. Elle remplit les critères et peut entrer dans le logement dès début février car elle n'a pas de préavis.
- dossier N° 2 : Il émane d'une famille hors commune mais résidante du territoire, dont un des membres travaille à Chaveignes. ils ont un préavis de 1 mois.
- 2 dossiers N° 3 et 4 concernent des familles, une du sud du département et une de la Vienne. Chacune de ces familles a un préavis à donner.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 7 pour le dossier n° 1,
5 pour le dossier n° 2
et 3 abstentions**

- **Décide** de choisir le dossier n° 1 pour attribution du logement,
- **Dit** qu'un courrier sera envoyé à la personne retenue et à celles non retenues,
- **Charge** Monsieur le Maire du bon aboutissement de la présente délibération.

Carte de Vœux : En raison des mesures sanitaires et du nouveau couvre-feu à 18h, la cérémonie des vœux n'aura pas lieu. Cette annulation sera annoncée dans la NR et sur les supports de communication de la mairie.

Délibération 2021 01 14-06

Décisions du Maire dans le cadre des délégations accordées par Délibération N° 2020 05 26-07 du 26 mai 2020 au titre de l'article L 2122.22 du CGCT : Informations aux élus

Urbanisme :

DP 037 065 20 20011 : pour réhabilitation du four communal et abat-sons de l'église.

DIA parcelle D 291 -292 : non préemption dans le cadre d'une saisie immobilière.

Cimetière :

Concession columbarium dans le cimetière case urne n° 3 pour 400 €.

Finances :

Certificat administratif virement de crédit dépenses imprévues d'investissement vers 165 Dépôts et cautionnements.

Objet de la dépense	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
Remboursement de caution : NOLAIS Benoît – DAVOUST Morgane	020	200.00	165	200.00

Questions et informations diverses :

Voirie : Suite au courrier reçu d'un habitant, demandant que soient vérifiées les limites du domaine public, au niveau de la VC 303, Monsieur le Maire l'a informé qu'un géomètre viendrait prochainement borner cette route afin d'établir définitivement les limites de propriétés et du domaine public. Les propriétaires riverains seront conviés au bornage.

La délimitation de domaine public sera aussi utile pour le prochain passage de la fibre.

Commission voirie : La commission devra se réunir afin d'étudier les devis reçus pour les travaux 2021. Un rendez-vous avec Champigny sur Veude pour la réfection de la route de Niebled, chemin mitoyen entre les 2 communes, a eu lieu afin d'envisager la mise en place de bicouches.

Commission bâtiment : La commission devra se réunir afin d'étudier les devis reçus pour les travaux envisagés du four communal et des abat-sons de l'église et déterminer ceux qui pourraient être réalisés en plus en fonction du budget communal (fenêtres du 1^{er} étage de la mairie, peinture portes du rez de chaussée).

Les permanences distribution des sacs jaunes sont établies.

Bon d'achat aux aînés : les bons d'achat ont été bien appréciés par nos aînés. Plusieurs d'entre eux ont remercié le conseil et les membres de la commission d'action sociale pour cette délicate attention.

2 personnes les ont refusé. Monsieur le maire a décidé de les réattribuer à 2 personnes qui n'ont certes pas plus de 70 ans, mais qui dans le cadre de l'action sociale, peuvent en bénéficier.

Date du vote Budget 2021 : le vote du budget est prévu semaine 12 et la préparation semaine 9 en présence du conseiller aux décideurs locaux (Comptable public).

Tour de table :

Mme Arnault signale un trou dans la chaussée de l'Allée de Verrières dû à la tranchée réalisée pour un nouveau branchement d'eau. La Saur sera alertée pour ce problème.

Mme Méron signale qu'il devient de plus en plus compliqué pour les personnes âgées de se procurer carburant et gaz au niveau de l'Intermarché. Le « service » n'est plus assuré, tout se fait par carte bancaire et sans présence humaine pour aider les plus anciens à charger les bouteilles de gaz dans la voiture. C'est un service en moins. Pour retrouver ce genre de service, il faut aller à Jaulnay.

M. Plana informe les élus qu'il se retire de la commission communication. Dans le Mairie-Infos, il y a eu une faute de français (pour « ce » faire et non « se » faire) dans le mot du maire, ce n'est pas normal, la commission est là pour rectifier ces erreurs, si elle ne peut pas le faire, c'est l'image de la commune qui est mis en cause.

Mme Jean demande si un élargissement est prévu au niveau de la route de Thuet, elle a été interpellée à ce sujet. M. le Maire répond que non, il n'y a rien de prévu.

M. Ribot fait remarquer que les fils de téléphone sont trop bas, ils sont régulièrement accrochés. Et en règle générale il y a trop de poteaux. M. le Maire fait part d'une réunion lundi 18 concernant justement l'implantation de nouveaux poteaux pour la mise en place de la fibre.

M. Pascal Maréchaux expose qu'un vidéo projecteur serait une bonne chose lors des réunions, cela permettrait de pouvoir visualiser des infos plus facilement. M. le maire précise que cela sera prévu au budget 2021.

Gens du voyage : n'y a-t-il pas la possibilité de bloquer l'accès au terrain et de couper l'électricité ? Le maire répond que le coffret est neutralisé mais que les gens du voyage se branchent en direct avant compteur. Peut-on demander à Enedis comment neutraliser l'arrivée avant compteur ?

Un démarchage abusif de vente de calendrier au nom de la commune a eu lieu récemment. Une info a été faite.

M. Lambeseur informe que les emplacements pour les fosses (aménagements paysagers) sont en cours de réalisation.

Prochaine réunion le 17 février 2021

La séance est levée à 21 h 10